

<b>Type de politique :</b> Réglementation, activités, gouvernance	<b>Approuvée par :</b> Conseil
<b>Date d'approbation :</b> 7 décembre 2023	<b>Date de la prochaine révision :</b> Décembre 2026
<b>Dates de modification :</b>	

## Politique de gestion intégrée des risques

### Objectif

Aider l'Ordre des psychothérapeutes autorisés de l'Ontario (OPAO) à remplir sa mission et à atteindre ses objectifs opérationnels, stratégiques et réglementaires par les moyens suivants :

- Détecter les risques pour l'organisation et le public qu'elle sert;
- Évaluer ces risques et les mesures de contrôle existantes;
- Élaborer des stratégies d'atténuation des risques, les mettre en œuvre et en surveiller l'efficacité;
- Évaluer périodiquement l'efficacité de son approche de la gestion des risques.

### Loi pertinente

Code des professions de la santé

*Obligation de l'ordre*

**2.1** Il incombe à l'Ordre de travailler en consultation avec le ministre pour veiller à ce que, dans l'intérêt public, la population de l'Ontario ait accès à un nombre suffisant de membres d'une profession de la santé réglementée qui soient qualifiés et compétents.

### Contexte

Le [Cadre de mesure du rendement des ordres](#) du ministère de la Santé s'attend à ce que « l'Ordre dispose d'une approche formelle pour identifier, évaluer et gérer les risques internes et externes, qu'il revoit régulièrement, et que cette approche soit intégrée dans la planification stratégique et les opérations de l'Ordre » (norme 2.1 du *Cadre de mesure du rendement des ordres 2022*).

Le *Cadre* s'attend également à ce que « l'Ordre rende régulièrement compte au Conseil de son rendement et de l'examen des risques » et que « le Conseil utilise les résultats de l'examen du rendement et des risques pour déterminer les domaines dans lesquels des activités d'amélioration sont nécessaires » (normes 14.1 et 14.2 du *Cadre 2022*).

### Portée

Cette politique intégrée s'applique aux activités de gouvernance, stratégiques, opérationnelles et réglementaires de l'OPAO.

## **Politique**

L'OPAO adopte une approche systématique de la gestion des risques en mettant en œuvre un programme de gestion intégrée des risques dans ses programmes de planification stratégique, de gestion des activités et de réglementation. Le programme de gestion intégrée des risques garantit la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des risques et l'évaluation, le traitement et le suivi permanents des risques organisationnels et réglementaires.

Le Conseil, avec l'aide du Comité de direction entre les réunions du Conseil, assure la direction et la supervision de ce programme. C'est la registraire qui supervise ce programme, en collaboration avec la direction et d'autres employés le cas échéant.

## **Processus**

L'OPAO tient le registre complet des risques et le met régulièrement à jour.

Le personnel d'encadrement et le Comité de direction examine ce registre au moins une fois par trimestre. Le Comité de direction présente des rapports au Conseil après chacune de ses réunions.

Le Conseil reçoit un rapport détaillé sur le projet de gestion des risques au moins une fois l'an et en évalue l'efficacité.

Les comités disposent d'un point permanent à l'Ordre du jour pour aborder, au moins une fois par an, les aspects du projet de gestion des risques qui s'appliquent à leur travail.

Un rapport complet sur les risques sera présenté lors des séances de planification stratégique. On tiendra également compte des risques dans la planification opérationnelle, dans l'élaboration et le suivi des indicateurs de rendement, ainsi que dans les efforts d'amélioration continue de la qualité déployés par l'OPAO.

Le Conseil, les comités et la direction tiendront compte du projet de gestion des risques dans l'élaboration des programmes réglementaires, notamment dans les cas suivants :

- Lorsqu'ils décident quelles normes, lignes directrices et autres ressources il faut élaborer;
- Lorsqu'ils se penchent sur les domaines d'intervention principaux pour le programme d'assurance qualité ou pour la reconnaissance des programmes d'éducation.